

Répartition des diplômes du secteur social et médico-social par niveau

La particularité de l'IRTS est de proposer, au sein du même institut, des formations préparant à des diplômes de niveau 5 à 1 et de pouvoir proposer aux professionnels déjà diplômés de véritables parcours promotionnels en bénéficiant d'allègements et/ou de dispenses (se reporter aux rubriques « Les possibilités d'allègement » et « Les dispenses » de chacune des formations considérées).

